

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2025**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 D'APRILE DI 2025**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025**

2025 / 01 / 023

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR HERVE  
VALDRIGHI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet : Rénovation de l'éclairage public**

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller,

Merci pour votre question. Comme vous l'avez rappelé, l'éclairage public se situe au croisement d'enjeux stratégiques, tant sur le plan environnemental que financier. Il constitue un poste particulièrement lourd dans les budgets communaux, représentant parfois jusqu'à 50 % de leur facture énergétique.

C'est pourquoi la rénovation de ces équipements est essentielle. Elle permet non seulement de réduire significativement les consommations d'énergie et les factures, mais elle s'inscrit également pleinement dans notre objectif d'autonomie énergétique.

Dès 2016, nous avons engagé un travail d'envergure qui arrive aujourd'hui à son aboutissement. Cette opération a été portée principalement par l'Agence d'urbanisme et de l'énergie. Elle s'est déroulée en plusieurs phases.

Un diagnostic préalable a permis de recenser 60 000 points lumineux sur l'ensemble du territoire insulaire, pour une dépense annuelle d'environ 4,5 millions d'euros à la charge des communes.

Un appel à projets a ensuite été lancé afin d'encourager des rénovations exemplaires, en évitant les opérations de simple relamping. Des critères stricts de performance énergétique ont été posés pour garantir l'efficacité des investissements.

Nous avons par ailleurs accompagné les bénéficiaires – syndicats d'énergie, intercommunalités, communes – dans le montage de leurs projets, afin de leur permettre d'atteindre des économies d'énergie allant jusqu'à 70 %. Ce programme s'est construit dans un esprit d'équité et de transparence, valeurs qui guident l'ensemble de nos actions de soutien aux territoires.

Aujourd'hui, le bilan est très positif : sur les 60 000 points lumineux recensés, 50 000 ont déjà été rénovés ou sont en cours de rénovation. Cela concerne 233 communes sur les 360 que compte la Corse. La réduction globale des factures énergétiques atteint 3 millions d'euros. Le coût total des travaux s'élève à 70 millions d'euros, dont la quasi-totalité a bénéficié à des entreprises corses.

Pour soutenir cette dynamique, nous avons su mobiliser des financements importants : 40 millions d'euros de subventions ont été obtenus sur une assiette éligible de 60 millions, provenant du Cadre Territorial de Compensation (24 millions), du FEDER (environ 9 millions), et des fonds propres de la Collectivité de Corse (7 millions). À cela s'ajoutent le Fonds Vert et le CPER.

Au-delà des économies réalisées, ce projet s'inscrit également dans une volonté de mise en valeur du territoire. Il contribue à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique. C'est dans cet esprit que nous avons récemment présenté la candidature de la Corse au label international de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RIS). Ce label distingue les territoires offrant une qualité de ciel nocturne exceptionnelle. Seuls une vingtaine de territoires dans le monde en sont aujourd'hui bénéficiaires, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande ou en Irlande.

Pour référence, le Parc national des Cévennes, labellisé en 2018, avait rénové 2 500 points lumineux. En Corse, nous en aurons rénové 60 000. Cette candidature s'accompagne de l'élaboration d'une charte, à laquelle seront associés l'ensemble des acteurs concernés : collectivités, associations d'astronomie, organisations environnementales, professionnels du tourisme durable, avec notamment un travail en transversalité avec l'ATC.

Nous proposerons dans les prochains mois à l'Assemblée de Corse un projet de charte qui viendra formaliser cette stratégie et ouvrir la voie à une labellisation qui serait à la fois une reconnaissance et un outil de développement pour notre île.

Je vous remercie.